

Union International des Magistrats
47^{ème} réunion annuelle 2004
Valle de Bravo (Mexico), 31 octobre – 4 novembre 2004

3ème Commission d'étude
Questionnaire

LA JUSTICE REPARATRICE ET LA SITUATION DE LA VICTIME EN DROIT PENAL

A - Concernant l'indemnisation

1-Vos juridictions pénales peuvent- elles condamner un prévenu à payer une indemnisation à sa victime ?

1-1-Quelles sont les règles de votre système : comment sont fixés les montants ?

1-2-Qu'advient- il si le prévenu ne paie pas ?

1-3-Peut-on ordonner des prélèvements sur les salaires d'une personne emprisonnée au profit de sa victime ?

2-Y a-t-il un système pour dédommager les victimes sur des fonds publics ?

2-1-Un tel fonds indemnise t-il seulement les dommages corporels ou également les préjudices financiers ?

2-2-Comment est fixé le montant de l'indemnisation dans ce cas ?

B - Mesures alternatives à l'emprisonnement

1-Un prévenu peut-il être condamné à un travail non rémunéré ?

1-1-Y a-t-il un système qui autorise la rencontre du prévenu et la victime ?

1-2-Le prévenu peut-il conclure avec la victime un accord pour mettre fin à la procédure et éviter le procès ?

1-3-Y a-t-il un système permettant au prévenu d'éviter le procès pénal ou de réduire la peine encourue s'il accepte de participer à une formation visant à modifier son comportement ?

1-4-Y a-t-il des régimes spéciaux applicables aux jeunes délinquants ?

C - La victime

1-Comment la partie civile est- elle entendue devant les juridictions répressives ? Votre système l'autorise t-elle à comparaître en personne ou à se faire représenter par un avocat pour exprimer son avis sur le quantum de la peine ou sur le montant de l'indemnisation ?

1-2-En cas de crime grave, la partie civile est-elle informée de la libération du coupable emprisonné ?

1-3-La victime peut-elle demander que des mesures soient prises pour lui éviter tout contact avec l'auteur ? Ou que celui-ci ne vienne habiter près de chez elle ?

1-4-Quelles procédures avez-vous pour protéger les vulnérables avant et après le procès ?

1-5-Peuvent-ils donner les preuves au tribunal derrière un écran ou par vidéo -conférence ?

1-6-Les témoins sont-ils protégés par des lois contre les interrogatoires indécentes par exemple en matière d'atteinte aux mœurs ?

1-7-Y a t-il des lois spéciales pour les mineurs témoins ?